Saint-Médard-sur-Ille	5 juin 2026
Délibération 2026-44	

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260605-202644-DE

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

MAIRIE
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
✆ 02.99.55.23.53
@: mairie@smdsi.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29/05/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOUARD, Karine GUIBAUDET, Magalie DUFOUR, Michel FORGEOT, Laurie CHADEAU, Pierre GAUTIER DE LAHAUT, Marie-France HUNAULT, Tristan LE HÉGARAT, Anne-Sophie LAINNEMÉ, Vincent LE FERRAND, Isabelle JARJAILLE.

Absents : Madame Isabelle JARJAILLE ayant donné pouvoir à Madame Anne-Sophie LAINNEMÉ

Secrétaire : Monsieur Tristan LE HÉGARAT

2026-44 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'adoption du règlement intérieur du conseil municipal s'effectue dans un délai de 6 mois à compter de son installation (article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales CGCT). Il est obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Le règlement intérieur du conseil municipal complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante. Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-8,
Vu le projet de Règlement intérieur du conseil municipal,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Approuve** le règlement du Conseil municipal annexé à la présente délibération

Le Maire
BOURNONVILLE

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE ★ 35 ★

Le Secrétaire de séance